

Le Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation

Historique de Centre-Ville en Mouvement

L'Association Centre-Ville en Mouvement, créée à l'initiative de parlementaires et d'élus locaux français de toutes sensibilités, mais aussi de hauts fonctionnaires, de chercheurs et de responsables de la vie économique, œuvre pour valoriser et décloisonner les actions de développement menées en faveur des centres-villes.

Centre-Ville en Mouvement est impliquée depuis 2003 dans la mise en œuvre d'un programme d'information des acteurs de la ville sur la dynamisation des centres-villes, dans des utilités transversales d'innovation : commerce, transport, environnement, urbanisme et emploi... Dans une logique associative d'actions et d'acteurs, Centre-Ville en Mouvement a lancé en 2006 des Assises Nationales annuelles du centre-ville à Sceaux, Bordeaux et Chambéry, ainsi que des journées thématiques, dans une démarche partenariale et transversale avec les acteurs publics et privés impliqués dans la vie de nos cœurs de villes (MEEDDM, ADEME, Caisse des Dépôts, EDF, Véolia Transport, Carrefour Proximité, France Télécom, La Poste, la SNCF...).

Notre quinquennat de travaux et de réflexions menés au sein de Centre-Ville en Mouvement agrémenté de nos partenariats comme les Ministères concernés (Ministères en charge du Développement Durable, du Commerce, de la Ville), l'ADEME, les groupes de travail mis en place (PREDIT, Marchandises en ville, plan de redynamisation du commerce, appel à projets pour le commerce en zone urbaine sensible...), et les acteurs économiques de la ville (SNCF, EDF, la Poste, France Télécom, Caisse des Dépôts, ACFCI, APCMA...), nous ont permis de constater, **une demande croissante de la part des élus d'outils d'échange d'expériences** menées dans le cadre de la reconquête de nos cœurs de ville. Ces instruments d'observation et de partage demandent des moments d'échange entre les expérimentateurs et les élus. Trouver des propositions et des **solutions** pour dynamiser les cœurs de villes tout en s'adaptant à l'attente de leurs habitants et aux nouveaux modes de consommation, **dans un cadre respectueux des contraintes de développement durable** est une attente confirmée par les Ministères concernés et par les élus de certaines collectivités territoriales.

Les Ministères partenaires souhaitent également **inciter les collectivités à innover, pour une ville durable et moderne**, répondant aux attentes actuelles de nos concitoyens. Pour cette raison, nous avons réalisé, en partenariat avec le MEEDDM, une **boîte à idées** qui a été remise aux Maires lors des Assises de Nancy en octobre 2009. Cette boîte permet de découvrir par une trentaine de fiches et un DVD des expériences innovantes en termes de reconquête durable des centres-villes.

Suite à ce constat et à cette demande, le Bureau de Centre-Ville en Mouvement, après avoir consulté les Ministères concernés, propose de créer **le Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation**.

Mise en place du Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation

Depuis sa création en 2005, l'association Centre-Ville en Mouvement travaille pour fédérer les collectivités et les institutions dans l'innovation, le lancement et la réalisation de projets liés aux centres-villes durables.

Dans ce cadre, plusieurs constats ont été faits : une véritable demande de la part des élus d'échange et de partage d'expériences afin de mieux connaître les innovations. Centre-Ville en Mouvement en organisant les Assises Nationales du centre-ville essaye de répondre aux enjeux quotidiens de la ville durable par un relais coopératif et informatif sur l'innovation. Par conséquent, Centre-Ville en Mouvement lance avec la Direction de la Recherche et de l'Innovation du MEEDDM, l'ADEME, ainsi que ses partenaires privés, le **Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation**.

Ce réseau a pour but d'être une véritable plate-forme d'échange entre les élus et les acteurs de la ville, dans un but commun, celui de développer et pérenniser toutes les actions innovantes menées dans tous les domaines de la ville durable.

Le but de ce réseau est de **créer un véritable centre de ressources** sur la dynamique des cœurs de ville et **d'animer un Club de l'Innovation**, en lien avec les Ministères concernés.

Fonctionnement du Réseau

Le Réseau est alimenté par des informations sur la dynamique des cœurs de ville produites par **un centre de ressources** qui est mis en place par Centre-Ville en Mouvement.

Le cœur du réseau est constitué par **un Club de l'Innovation**, auquel sont rattachés des **Ateliers de l'innovation** qui travaillent sur des domaines spécifiques.

Le Réseau des Villes Durables et de l'Innovation, composé des villes, communautés urbaines, CCI, CMA et porteurs de projets, est donc structuré autour des trois entités précitées:

- d'un **centre de ressources**
- d'un **club de l'innovation**
- d'**ateliers de l'innovation**

Un comité de pilotage et un comité de suivi sont mis en place pour encadrer les actions.

Le schéma en page 6 décrit la composition et le fonctionnement du réseau.

1. Adhésion au réseau :

Qui, peut adhérer ?

Les adhérents peuvent être des villes, des communautés urbaines, des CCI ou CMA, et des porteurs de projets.

Comment adhérer ?

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation qui permet de participer aux frais de fonctionnement du réseau.

Les montants des cotisations sont les suivants ;

Pour les villes ou EPCI :

- de moins de 20 000 habitants 700 €
- de 20 000 à 50 000 habitants 1 000€,
- de 50 000 à 100 000 habitants 1 500€
- de plus de 100 000 habitants 2 000€.

Pour les CCI : 1000 €

Pour les CMA : 700€.

Dans le cas d'une double participation ville/CCI, la cotisation peut être payée par moitié par chaque entité. Dans le cas d'une adhésion d'une mairie d'arrondissement d'une grande ville, la cotisation est fonction du nombre d'habitants de l'arrondissement.

2. Le Centre de ressources du Réseau

Un travail de recherche sera nécessaire afin de **recenser et de répertorier** l'ensemble des actions concrètes mises en œuvre dans les villes françaises et européennes qui permettent de développer et pérenniser les actions menées par les villes qui prennent en compte le développement durable, la dynamique économique, la création d'emploi, le lien social et les Technologies de l'Information.

Ce travail de veille, de recherche et d'enquête aboutira à **la création de fiches actions thématiques, rédigées de manière pédagogique** (objectif et descriptif du projet avec chiffres clés, bénéfices actuels et attendus, coûts et financements, et les atouts en termes de développement durable, d'emploi et de lien social...etc). Ces fiches seront illustrées par des photos des réalisations – et pour certaines d'entre elles, par un reportage audiovisuel. Afin de bénéficier d'une comparaison européenne, on se basera sur les modèles des programmes européens BESTUFS et SUGAR (résumé + détails).

Elles seront classées selon plusieurs grands domaines : urbanisme, développement économique, mobilité des personnes, logistique urbaine, les citoyens.

L'ensemble de ces fiches seront actualisées grâce à la participation de tous les acteurs (partenaires, institutionnels, villes, porteurs de projets, managers) et mises en ligne sur le site internet www.centre-ville.org

3. Le Club de l'Innovation

La mise en place de ce réseau va de pair avec la création d'un club de l'innovation et d'ateliers de l'innovation.

Le Club de l'Innovation est constitué des adhérents, porteurs de projet.

Chaque membre du réseau peut devenir membre du club de l'innovation s'il est engagé dans une action très innovante.

Le rôle du Club est de classer et d'analyser les résultats du travail de collecte mené par le centre de ressources et d'en faire une évaluation tant quantitative que qualitative. Il est également un lieu de débats entre membres du Club.

Pour être à même de juger de la pertinence des projets, l'analyse devra être plus approfondie.

Un responsable du centre de ressources sera en charge de mettre en place les outils nécessaires.

Le logo annuel « Réseau des Villes Durables et de l'Innovation » peut être utilisé par les adhérents.

Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est constitué d'acteurs consulaires, d'acteurs économiques et des représentants de différents ministères concernés

L'ensemble des informations et des données collectées par le centre de ressources en matière d'urbanisme, de développement économique, de mobilité des personnes, de logistique urbaine, et de citoyens sont présentées au comité de Pilotage. Le rôle du comité de pilotage est de sélectionner les fiches, de valider la pertinence des actions présentées, de préconiser certaines actions auprès des Ministères concernés afin de commander des études plus approfondies sur ces sujets pertinents, d'impulser les travaux du Réseau et de valider ces actions. Les résultats de ces études seront également valorisés au sein du Réseau. Le comité pourra sélectionner les actions les plus pertinentes et demander d'approfondir le contenu de ces fiches par un déplacement sur le terrain et/ou de valoriser l'action par la réalisation d'un reportage audiovisuel. Le CP pourra demander une actualisation, un suivi plus régulier de certaines de ces actions pertinentes, pouvant être reproductibles.

Il se réunira selon les besoins.

4. Les Ateliers de l'Innovation

Les Ateliers sont un lieu de débats entre les porteurs de projets et le monde de la recherche. Les projets sont sélectionnés parmi les actions exemplaires par le comité de suivi du domaine concerné.

L'objectif de ces Ateliers est d'aboutir au développement et à la pérennisation des actions innovantes par des échanges croisés sur les bonnes pratiques.

Chaque adhérent peut participer à un concours annuel des « awards » en matière de ville durable. Ce prix sera décerné par le comité de pilotage du réseau des villes durables.

Exemple : L'Atelier « logistique urbaine »

L'atelier « logistique urbaine » est le premier atelier à voir le jour, financé par le MEEDDM.

Il est constitué de deux collèges :

- un collège « recherche » constitué des membres du Comité technique du programme national « Marchandises en ville ». Ils sont membres permanents de l'Atelier.
- un collège « invités » constitué de tous les acteurs impliqués de près ou de loin à des projets innovants en cours ou en préparation.

L'Atelier est collégalement présidé par la DRI (MEEDDM), le CERTU et l'Ademe.

Un comité de suivi est constitué des membres du Comité technique de Centre-ville en Mouvement et des membres du Comité technique du programme national « Marchandises en ville ». Il est mis en place afin d'établir et d'évaluer le programme de travail de l'Atelier « logistique urbaine ».

Les porteurs de projets invités aux séances de travail de l'Atelier sont choisis par le Comité de suivi.

D'autres ateliers pourront être créés sur d'autres thématiques en fonction de l'implication des ministères concernés.

Valorisation des actions innovantes

La valorisation des actions innovantes et efficaces se fait à plusieurs niveaux :

- lors des Assises nationales du centre-ville

Une demi-journée de rencontres entre les membres du Réseau pourra être instaurée lors des Assises du centre-ville pour permettre de valoriser certains projets remarquables et innovants, en matière de bonnes pratiques.

- Lors de journées thématiques

Ces travaux serviront également à nourrir et à enrichir les débats des journées thématiques.

- Sur le site internet de Centre-Ville en Mouvement

Le Réseau bénéficiera d'un *espace spécifique* sur le site de CVM accessible avec un login et un mot de passe. L'ensemble des fiches y seront mises à disposition sous format électronique dans des pages spécifiques, qui pourront être valorisées par les Ministères concernés, dans des rubriques définies comme commerce et artisanat, transport et mobilité, marchandises en ville, urbanisme, tourisme, TIC...

Les droits et les devoirs des adhérents :

Les droits des adhérents au réseau :

- participer au développement du Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation ;
- intégrer un véritable réseau d'élus de collectivités, acteurs de la dynamisation des villes (en travaillant sur la reconquête et la diversité commerciale, sur les nouveaux modes de déplacement, sur la mise en place de nouveaux services, etc.) ;
- accéder aux ressources du réseau : informations, données, analyses, conseils
- participer à la journée de rencontre du réseau organisée lors des Assises Nationales du Centre-Ville et aux journées d'information comme la journée sur le management durable de centre-ville ;
- participer aux réunions annuelles du Réseau National des Villes Durables et de l'Innovation, réservées aux membres du Réseau ;
- pouvoir discuter et échanger en direct avec des spécialistes et des porteurs de projet via un chat interactif du Réseau ;
- partager les meilleures expériences sur nos territoires, faire des visites de terrain sur des actions et des projets innovants dans des villes françaises et étrangères ;
- apparaître sur le site www.centre-ville.org comme membre du Réseau ;
- disposer d'un certificat annuel de « Membre du Réseau des Villes Durables et de l'Innovation » remis officiellement au Maire ou au Président de la collectivité ou à son représentant, au

président de la CCI ou de la CMA ou au porteur de projet, avec mise à disposition du logo et de l'identité visuelle pour les sites Internet officiels et support de communication de la collectivité. Ce logo ne préjuge pas du degré d'implication de chaque membre.

Les devoirs des adhérents :

- faire preuve d'un réel engagement à vouloir améliorer durablement la qualité de vie en ville (par exemple mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité des personnes et des marchandises, de commerce, d'urbanisme et prendre des mesures pour réduire les émissions de GES
- transmettre au centre de ressources les données de nouvelles expériences (travail de recherche et de veille) et donner des informations sur les actions qu'ils ont mises en place
- participer aux réunions de concertation pour échanger avec les autres membres
- participer ou être représenté à la demi-journée annuelle du Réseau des Villes Durables et de l'Innovation

Schéma fonctionnel du réseau

